

Dans une interaction entre deux ou plusieurs personnes, il y a présence de violence lorsqu'un acte (parole, écrit, geste, qu'il soit évident ou subtil) est intentionnellement posé contre autrui et peut entraîner des conséquences sur celui-ci (anxiété, perte de biens matériels, traumatismes, dommages psychologiques, problèmes de développement, blessures physiques, [...]).

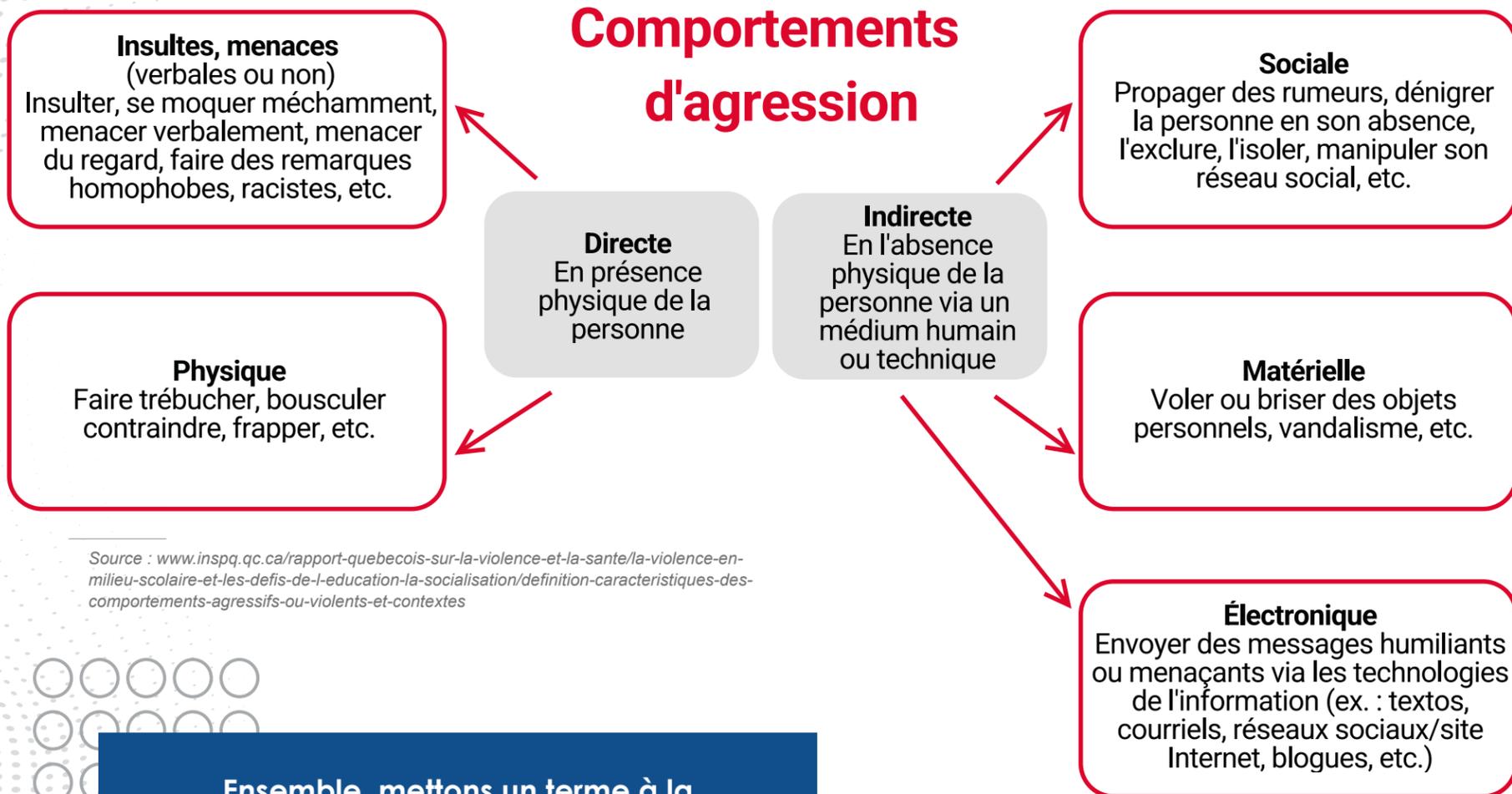
Les actes à caractères violents

Cela signifie que la manière dont on se comporte dans certaines situations peut être considérée comme de la violence. Par exemple, le fait d'insister fortement pour obtenir quelque chose d'une autre personne, même de façon virtuelle par des textos ou des courriels, peut être considéré comme de la violence.

Source : www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/violences.



Comportements d'agression



Source : www.inspq.qc.ca/rapport-quebecois-sur-la-violence-et-la-sante/la-violence-en-milieu-scolaire-et-les-defis-de-l-education-la-socialisation/definition-caracteristiques-des-comportements-agressifs-ou-violents-et-contextes

Ensemble, mettons un terme à la normalisation de certains comportements qui entraînent des conséquences sur la santé qui peuvent être aussi sévères que celles associées à de la violence physique.

N'hésitez pas à contacter votre syndicat local si vous êtes victimes ou témoins d'une situation pouvant mener à de la détresse psychologique.

